



Communiqué des Organisations syndicales de l'AFPA aux salariés

La direction ne veut rien entendre et n'a qu'un mot :

« Travaillez !! Il n'y a rien à gagner ! »

La deuxième réunion portant sur les rémunérations, correspondant aux Négociations Annuelles Obligatoires a tourné court au bout de 25 minutes, ce 10 mars 2016.

Le DRH-DS a confirmé dans une intervention liminaire la position de la direction déjà présentée lors de la première réunion : **Pour le personnel ? : Rien ! Rien !! Rien !!!**

Les constats sont navrants et la posture de la direction arrogante, voire méprisante :

- 5^{ème} ans sans augmentation générale des salaires.
- Une remise en cause des modalités de prise de congés des salariés (latitude dans le choix des dates, prise en compte des contraintes familiales) avec pour objectif de les priver des 2 jours de fractionnement.
- Des contrats de travail et des avenants où fleurissent des clauses de mobilité nationale.
- Des déplacements imposés et allongés du fait des grandes régions et au mépris du respect des horaires de travail, sans récupération ni aménagements des temps de trajets.
- Des défraiements et conditions de déplacements très inférieurs aux barèmes de l'URSSAF.
- Des annulations de réunions programmées d'Instances représentatives du personnel comme la suppression unilatérale par la direction du CCE ordinaire de mars 2016, fait inédit à l'AFPA.
- L'absence de toute réponse aux courriers adressés par l'intersyndicale de l'AFPA au Directeur Général et au DRH-DS.
- Le déclenchement de procédures de licenciement pour nos collègues embauchés en CDI (dit) de chantier.
- Pas de réponse aux propositions des OS d'ouvrir des négociations sur les métiers d'appui, sur les métiers de formateurs et plus généralement tous les métiers de l'AFPA qui vont être inévitablement impactés par les changements en cours (grandes régions, plan 500.000, passage en établissement public et scission en 2 entités).

Après cette déclaration de guerre, les organisations syndicales ont exigé une rencontre avec la direction de l'AFPA dont on peine aujourd'hui à identifier qui décide, qui dirige.

Les organisations syndicales proposent d'**organiser maintenant la résistance avec le personnel avec comme consigne :**

Faire son travail, et rien que son travail, à la hauteur de sa rémunération et de son temps contractuel de travail !

A titre d'illustration :

- Respecter scrupuleusement mes horaires de travail.
- Poser mes congés à mon unique convenance.
- Sans récupération du temps réellement passé en trajet, n'effectuer mes déplacements que dans mes horaires de travail officiels.
- Demander systématiquement une avance de frais de mission et ne pas partir sans l'avoir perçue.
- Prendre mes heures de veille pédagogique et celles de préparation.
- Refuser toute activité en temps masqué.
- User de mon droit à la déconnexion.
- Refuser toute tâche qui sorte de mon référentiel d'emploi (ne pas convoquer les jurys si je suis formateur, ...).
- Echanger et partager avec mes collègues sur les formes d'action collectives à organiser.

En toute circonstance, conservez votre calme et bonne humeur dans une détermination infaillible et le respect des personnes.

En cas de refus ou difficultés avec la hiérarchie, n'hésitez pas à contacter les délégués syndicaux locaux et les CHSCT.

Tous ensemble, faisons-nous entendre pour obtenir GAIN DE CAUSE !

Montreuil, le 10 mars 2016